

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY

DECRET N° 2018/685 DU 16 NOV 2018
 portant nomination d'un Consul Général.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 2009/319 du 23 octobre 2009 portant ouverture d'un Consulat Général du Cameroun à Dubaï (Emirats Arabes Unis) ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures ;
- VU le décret n° 2017/544 du 07 novembre 2017 portant nomination de responsables dans les services extérieurs du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}- Monsieur **MEBOUGUE Donancier**, Conseiller des Affaires Etrangères, est à compter de la date de signature du présent décret, nommé Consul Général du Cameroun à Dubaï (Emirats Arabes Unis), poste créé.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 16 NOV 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

